



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 14/2024 :

#### **Demande de crédit de CHF 545'000 TTC pour a création d'une zone inondable et de l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 octobre 2024 avec Monsieur le Municipal, Frédéric Guilloud, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Frédéric Guilloud, pour sa disponibilité et ses réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

- En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.
- Pour rappel, les préavis sont présentés avec les coûts bruts même si à la fin seul une partie est prie en charge par la commune. Dans le cas présent, le montant net est estimé à CHF 27'250.— soit 5% du montant du préavis.

#### **2. Examen du préavis :**

- Intégration au plan d'investissement** : l'objet fait déjà partie du plan d'investissement 2024 pour un montant de CHF 28'000.—.
- Budget** : N/A
- Modalités de financement** : financer par le biais de la trésorerie.
- Charges financières annuelles** : Les intérêts et l'amortissement sur 10 ans sont estimés à 60'495.-. Etant donné que ce projet sera subventionné à 95%, celui-ci est considéré de moindre importance, dès lors l'amortissement de 10 ans est à appliquer selon norme MCH2.
- Risques particuliers liés à ce préavis** : En cas de non investissement dans ce projet, la commune pourrait être potentiellement responsable des dégâts dû aux probables inondations.
- Amendement proposé par la commission des finances** : Aucun

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 14/2024 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis au Conseil communal No 14/2024 relatif à la demande de crédit de CHF 545'000 TTC pour a création d'une zone inondable et de l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy
2. De financer ce dernier par la trésorerie.

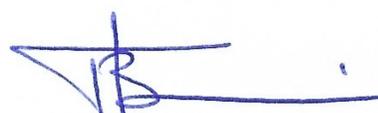
Demande de crédit de CHF 545'000 TTC pour a création d'une zone inondable et de l'élargissement ponctuel du ruisseau La Joy

---

Arzier-Le Muids, le 1 novembre 2024

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,



Flavio Boscardin



Didier HERMANN,

Pascal VOUTAT  
(excusé)



Matthieu WOLFF  
Rapporteur